

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ
VILLE DE PERCÉ

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 458-2013 ET 459-2013

AVIS est donné par la soussignée :

- **QUE** le conseil municipal de la Ville de Percé a adopté, le 1^{er} octobre 2013, les règlements suivants :
 - règlement de concordance numéro 458-2013 modifiant le *Règlement de plan d'urbanisme* numéro 435-2011 afin d'assurer la concordance au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC du Rocher-Percé, tel que modifié par le règlement numéro 282-2013;
 - règlement numéro 459-2013 modifiant le *Règlement de zonage* numéro 436-2011 afin de modifier certaines dispositions et afin d'assurer la concordance au *Plan d'urbanisme* de la Ville de Percé, tel que modifié par le règlement numéro 458-2013;
- **QUE** ces règlements sont officiellement entrés en vigueur le 28 novembre 2013 lors de la délivrance du certificat de conformité à leur égard par la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé;
- **QUE** ces règlements sont déposés au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 4 décembre 2013.

**Gemma Vibert,
Greffière**